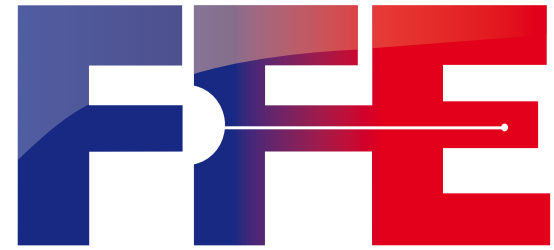




FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ESCRIME



PLAN NATIONAL DE DEVELOPPEMENT 2016 - 2020

I. Capter de nouveaux licenciés dans les clubs existants et dans de nouveaux clubs

II. Fidéliser les licenciés

Annexe : Calendrier des stages

LES AXES STRATÉGIQUES DU PND ET SES ACTIONS

I - **Capter de nouveaux licenciés dans les clubs existants et dans de nouveaux clubs.**

- Prime de croissance
- Articulation école/club
- Escrime en zone rurale
- Sabre laser
- Prime de création de club
- Escrime artistique et de spectacle
- Escrime ludique
- Escrime santé
- Innovation en matériel

II - **Fidéliser les licenciés**

- Prime de croissance
- Sabre laser
- Escrime artistique et de spectacle
- Escrime ludique
- Escrime santé
- Innovation en matériel
- Escrime entreprise
- Structurer, améliorer, rénover la pratique compétitive
- Rénovation des blasons
- Ouverture des paniers de commande de licences en juin





FEDERATION FRANCAISE D'ESCRIME

Une fédération tournée vers l'avenir

La fédération française d'escrime est une fédération olympique délégataire de service public.

L'escrime fut parmi les neuf premières disciplines inscrites aux Jeux olympiques rénovés par Pierre de Coubertin en 1896 à Athènes.

Aujourd'hui la FFE est présente à travers ses 800 clubs en métropole et Outre-mer dans le champ associatif mais également dans les champs scolaires, universitaires, de la santé, de l'entreprise et du spectacle. Plus de 5000 compétitions sont organisées et une centaine de cadres sont formés chaque année. Le bilan du Haut niveau de l'escrime française reste exemplaire : la FFE détient le record de médailles olympiques avec 118 médailles.

Le projet sportif de la FFE allie performance et éducation ; elle applique la Charte d'éthique et de déontologie du Sport français.



PLAN NATIONAL DE DÉVELOPPEMENT

- Un Plan national de développement pour l'escrime française : réaliste, pragmatique et partagé afin d'être efficace.
- Ce programme s'inscrit dans la continuité de l'audit national qu'a été la Tournée des zones. Son élaboration repose sur les conclusions de la Tournée des zones, les trois Conférences des Présidents de la dernière olympiade, les Journées nationales des éducateurs, les travaux permanents des cadres techniques et de nombreuses rencontres et assemblées régionales. Ce travail de réflexion et de mise en question de nos actions, voire même de notre culture et de ses évolutions a permis de mettre en lumière les nombreux atouts que l'escrime possède, mais aussi de hiérarchiser les besoins exprimés au regard des difficultés rencontrées dans nos clubs.
- Les puissants leviers de développement que sont la communication et la formation font l'objet de programmes indépendants. Le PND s'articule autour de deux axes stratégiques : capter et fidéliser les licenciés.
- Le Plan national de développement est un projet global et transversal. On y trouvera des actions déjà en cours et de nouvelles, qui nous permettront de mieux fidéliser et de mieux capter nos licenciés. Il vise à accroître nos effectifs.

OBJECTIF : augmenter le nombre de licences

Cet objectif répond aux attentes des clubs, des instances régionales et nationales. Il a été identifié par tous les acteurs comme un enjeu majeur pour l'escrime française.

- 2016 : **54 000 licenciés 0,85 ‰ hab.**
- 2020 : **66 000 licenciés 1,00 ‰ hab.**

+12 000 en 4 ans, soit un effort de + 3000 licenciés/an, représentant un effort de +15 licenciés/club en moyenne sur 4 ans.

POURQUOI ?

- 1/ Pour soutenir les clubs employeurs dont les ressources financières dépendent des cotisations de leurs adhérents beaucoup plus qu'auparavant et à l'avenir davantage encore.
- 2/ Pour compenser la baisse des aides publiques à l'échelon régional des quatre dernières et des quatre prochaines années, et maintenir le niveau de financement des projets sportifs régionaux.
- 3/ Pour donner à la FFE les moyens de construire son avenir. Sport olympique performant, nous bénéficions d'une aide publique conséquente grâce à l'engagement de l'Etat ; mais notre capacité financière reste insuffisante pour évoluer et servir nos ambitions.

A quoi sert la licence ?

AVEC QUI ?

- Avec tous les passionnés d'escrime !
- Accroître le nombre de licenciés réclame la convergence de toutes nos énergies, notre capacité à nous remettre en question, notre capacité à prendre en compte la diversité des contextes territoriaux, notre capacité à comprendre les évolutions sociétales et technologiques.
- La mise en œuvre du Plan de développement doit s'appuyer sur un dialogue permanent avec tous ses acteurs. Cela signifie que la transparence, la transversalité et le partenariat sont les principes nécessaires à ce chantier collectif.

COMMENT ?

- Le Plan de développement est constitué par un ensemble de mesures, de dispositifs, d'actions dont la réussite repose sur leurs effets conjugués.
- Le Plan de développement engage tous les secteurs de nos activités : du haut-niveau (vitrine internationale) à l'escrime scolaire en passant par la formation, l'arbitrage, le sport-santé etc...
- [La traçabilité et l'évaluation](#) permanente est assurée sur la quasi-totalité des actions.



PRIME DE CROISSANCE

- Ce dispositif est une aide financière versée aux clubs. Il encourage le projet de développement (captation et fidélisation) du club et lui permet d'améliorer sa qualité d'accueil. A partir d'un chiffre de référence arrêté en juin 2017, la FFE s'associe à parts égales avec le Comité Régional pour offrir 30€/primo-licencié supplémentaire en fin de saison.
[La prime de croissance](#) est versée automatiquement aux clubs éligibles. Chaque année, elle sera calculée à partir du dernier effectif primé (arrêt de situation en mai).
- Les clubs ayant bénéficié d'un autre dispositif d'aide fédérale sont inéligibles à la prime de croissance de la même année. Liste des clubs éligibles (arrêt des comptes 30 juin).
[Carte des partenaires](#)

- ARTICULATION ÉCOLE/CLUB

- En renforçant l'articulation entre l'école et le club on crée des conditions favorables à la captation de nouveaux licenciés. Il s'agit, en répondant à la demande et en soutenant les actions en milieu scolaire, d'en accroître les retombées pour le club.
 - 1/** Activation des conventions signées avec les fédérations scolaires : [Usep](#), [Unss](#), [Ugsel](#).
 - 2/** Distribution dans les classes d'un outil pédagogique de découverte de l'escrime conduisant au club: [le livret Chasse au trésor \(bon de commande\)](#).
 - 3/** Délivrance des Diplômes [1^{eres} touches à l'école](#).
 - Stage national «Escrime Scolaire»

- ESCRIME EN ZONE RURALE

- Ce dispositif propose une aide aux clubs en création et développement en zone rurale afin de capter de nouveaux licenciés en corrigeant les inégalités territoriales. La FFE soutient les projets de création de clubs ou d'antennes de clubs par un bon d'achat de 1500€.
- Les clubs dont les projets seront retenus sont inéligibles, la même année, aux autres aides fédérales.
- Dossier Escrime en zone rurale : [appel à projet](#) - [convention](#) - [annexe à la convention](#)-



- SABRE LASER

- L'accueil et le développement de la pratique du sabre laser répond à la volonté de diversifier et d'actualiser l'offre de pratique, afin de capter de nouveaux publics.
- La FFE , conjointement à l'Académie de Sabre Laser, a fait une place à la pratique du Sabre Laser, pratique tant de combat que chorégraphique. Les pratiquants peuvent être licenciés, les clubs spécialisés peuvent s'affilier.
- La pratique du sabre laser d'opposition s'appuie sur un document de référence : le [Règlement Technique](#).
- Des stages de formation sont proposés aux enseignants ([vidéo du stage](#)).

-
- La FFE accompagne les clubs dans la pratique du sabre laser en les dotant avec un pack de matériel.

- PRIME DE CRÉATION DE CLUBS

- Capter de nouveaux licenciés grâce à la création de nouveaux clubs ou d'antennes de clubs.
- La FFE s'associe aux Comités Régionaux pour soutenir l'effort de création de clubs ou d'antennes de clubs par une aide correspondante à 50% de l'aide octroyée par le CR, plafonnée à 750€, sous forme de bon d'achat de matériel.
- La politique de mise en œuvre fera l'objet de choix effectués par le Bureau fédéral. Les dossiers de création seront étudiés au regard de l'analyse du terrain et en concertation avec les acteurs locaux.
- Les nouveaux clubs ou clubs antennes soutenus sont inéligibles aux autres dispositifs d'aide la même année.



- ESCRIME ARTISTIQUE, DE SPECTACLE ET DE COMBAT

- Promouvoir les pratiques de l'escrime artistique, de spectacle et de combat constitue un enjeu de développement très important. Elles nous relient à notre patrimoine et elles exercent une fascination indémodable sur les petits et les grands.
- Avec la commission nationale, nous proposons un programme de formations et d'animations au service des territoires et des clubs.
 - Formation des cadres-référents
 - Formation continue des enseignants
 - Formations fédérales régionales
 - Rassemblements régionaux des pratiquants
 - Rassemblements nationaux des pratiquants
 - Stage «escrime artistique» :



- ESCRIME LUDIQUE

- La pratique de l'escrime ludique est un nouvel axe de développement pour notre fédération. Cette pratique ludique avec des reproductions d'armes médiévales en latex saura séduire de nouveaux adhérents par sa forme et sa créativité.
- Les clubs de la Fédération ayant un enseignant formé pourront accueillir ces pratiquants qui deviendront des licenciés à part entière. Pour cette pratique, des documents pédagogiques sont en production et seront disponibles. Une formation est organisée tous les ans pour les enseignants.
- L'escrime ludique est une forme de jeu à plusieurs, par équipe, dans lequel les joueurs ont des missions à réaliser. cela les oblige à planifier interaction et stratégie de groupe et/ou individuelle.
- Plusieurs manières de combattre sont possibles : en Duel (1 contre 1), en Mêlée (3 contre ... une infinité) ou en Mêlée de groupe (deux groupes en opposition). Chacune permet de pratiquer en intérieur comme en extérieur en élaborant des scénarios différents selon les conditions de victoire.
- Sont mises en oeuvre des notions d'Histoire et d'histoires, de sport et d'engagement physique associés à l'interaction et aux relations entre les joueurs.





- ESCRIME SANTÉ

- Cette action répond à la diversification et à l'actualisation de nos pratiques. Elle nous permet de partager les atouts de notre sport avec nos publics spécifiques du sport-santé, de développer l'offre d'activité de nos clubs par nos programmes escrime-santé.
 - [Escrime seniors - vidéo](#)
 - [Escrime cancer du sein / plaquette](#)
 - [Escrime sur ordonnance - vidéo](#) (autres pathologies chroniques)
 - [Escrime SVS](#) (stop aux violences sexuelles)
 - [Escrime et handicap](#)
- La FFE organise des stages de formation pour chacun de ces programmes. Ces stages sont obligatoires pour l'obtention du [label Santé](#) ainsi que pour le sport sur ordonnance (**NOUVEAU formulaire de candidature**).

- INNOVATION EN MATÉRIEL

- Dans le but d'aider les clubs à accueillir leurs pratiquants dans de meilleures conditions matérielles, à s'équiper plus facilement, pour apporter aux enseignants des outils utiles et efficaces, la FFE soutient et développe des programmes de recherche et de production de matériel d'escrime d'animation.

- 1/ Les [kits 1^{eres} touches](#) (masques, vestes, armes) très utilisés par l'ensemble des clubs font l'objet de nouvelles recherches afin d'améliorer leur accessibilité et leur performance, notamment avec leur accessoire : [les mouches lumineuses](#).
- 2/ Les [cibles lumineuses](#) sont prêtes à être vendues par l'I.U.T.
- 3/ Un dispositif de signalisation électrique sans fil pour la pratique de l'épée en club est en préparation.



[Bon de commande](#)

- ESCRIME ENTREPRISE

- Sous la conduite de la commission Entreprise de la FFE, l'organisation du championnat de France d'escrime-entreprise donne l'occasion à un très grand nombre de pratiquants de participer à une épreuve nationale et mixte par équipes ouverte sous le nom de leur entreprise.
- Le championnat est ouvert aux licenciés FFE en activité professionnelle, apprentissage ou en recherche d'emploi. Les épreuves sont dotées de bon d'achat de matériel pour une valeur de 3000 €. Les entreprises (ou branches) championnes de France par équipes sont récompensées lors de la coupe du monde d'épée à Paris, le Challenge SNCF Réseau.
- Championnat de France entreprise 2018 : St Quentin, 3 et 4 novembre
- [Membres de la commission Entreprise](#)
- Cahier des charges championnat de France entreprise

Appel à projet pour la création d'une section escrime-entreprise

Conditions :

- Création d'une section escrime-entreprise avec ouverture d'un créneau d'entraînement qui réunira des salariés d'une ou plusieurs entreprises (notion de branches exclues). La section comprendra trois primo-licenciés au minimum.
- Le club engagera au minimum 1 équipe au championnat de France. Fin octobre ou mi-novembre 2019 à Roman dans la Drôme.



Afin de prendre en compte d'éventuelles équipes de primo-licenciés, la commission envisage la création d'un championnat de France néo-pratiquants en 2019. L'aide fédérale sera versée en deux temps :
250€ à la validation du projet
250€ à l'engagement de ou des équipes au championnat de France.
Dépot du projet à la FFE pour le 20 avril 2019, étude et réponse pour le 20 mai 2019.



- PRATIQUES COMPÉTITIVES

- Améliorer, rénover les pratiques compétitives aura une incidence sur la fidélisation de nos escrimeurs, et secondairement sur la captation de nouveaux pratiquants.
- Étoffer l'offre d'animation régionale là où cela s'avère utile et possible.
- Améliorer les conditions de la pratique compétitive en retravaillant sur un cahier des charges différencié mais aussi en priorisant certains éléments (par exemple la visibilité, la communication, la déontologie, les finales et le protocole).
- Valoriser nos arbitres et améliorer leurs compétences en fonction des attentes de la FFE. La réussite de nos rencontres et compétitions en dépend.
La [Charte d'éthique et de déontologie](#) - [Memento de l'arbitrage](#) - règlements - cahiers des charges

- RÉNOVATION DES BLASONS

- L'outil de formation représenté par les blasons fait l'objet d'une rénovation importante par la commission des éducateurs et de la formation. Elle offrira à l'enseignant et à ses élèves un référentiel actualisé qui s'adresse à tous sans obligation et qui se veut aussi un outil de fidélisation.

RÉFÉRENTIEL BLASONS :

- Tronc commun
 - Fleuret
 - Épée
 - Sabre
 - Arbitrage
- Diplômes numérisés
 - Sortie officielle septembre 2019



- PRÉ-INSCRIPTION EN LIGNE COMMANDES DE LICENCES EN JUIN

- Un [outil de pré-inscription](#) est mis à disposition des nouveaux pratiquants.
- Une mesure destinée à inciter les clubs à prendre les inscriptions dès le mois de juin pour capter de nouveaux licenciés et pour stimuler le renouvellement des adhérents sans attendre la rentrée de septembre.

- PRIX DU DEVELOPPEMENT

- Le prix du Développement récompense, lors de l'AG annuelle, les meilleures progressions de la saison en cours en terme de licenciés dans trois catégories.
 - CID (CRE à l'avenir), meilleur taux de croissance en %
 - Département, meilleur taux de croissance en %
 - Club, meilleure croissance en effectif.
- Les chiffres de référence sont ceux de la saison précédente et l'arrêt des comptes a lieu 10 jours avant l'AG. Chaque Lauréat reçoit un chèque de 500€.

OUTIL D'ANALYSE TERRITORIALE

Le Plan National de Développement s'appuie sur un outil d'analyse territoriale très complet qui nous permet d'optimiser nos actions en leur donnant des cibles pertinentes. Il nous permet aussi de prendre en compte pleinement la réalité de la diversité des territoires.

MARQUAGE LICENCES : sans le marquage des licences la traçabilité des actions ne peut être assurée. Nous vous prions de faire un effort particulier en ce sens lors de la saisie de vos licences.

FL fleuret

EP épée

SA sabre

AA artistique et ancienne

L laser

SPS sport santé

ENT entreprise

NN primo-licencié

D dirigeant

E enseignant

A arbitre





Pôle développement et innovation
Thierry Le Prisé
Didier Leménagé

ffe@escrime-ffe.fr